



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 12 septembre 2024 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 19 septembre 2024 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED

Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yannick TERRIEN.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - TRAVAUX DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET : LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que des travaux de VRD sont nécessaires sur le site de Pluzunet dans le cadre de la réalisation de nouveaux bâtiments et locaux sociaux, de réaménagements de réseaux, de réfection d'espaces verts et chemins piétons.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

II - LANCEMENT DE CONSULTATION EXTENSION HALL MACHEFERS ET CONSTRUCTION D'UN HANGAR

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'une consultation de travaux en procédure adaptée pour la réalisation de l'extension du hall mâchefers et la construction d'un hangar alloti comme suit :

Lot n°1 : Gros-Œuvre
Lot n°2 : Charpente métallique
Lot n°3 : Couverture/bardage
Lot n°4 : Menuiseries / métallerie

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

III - LANCEMENT DE CONSULTATION CONVERSION PARTIELLE UNITE AERATION PILOTEE DE PLEUMEUR-BODOU EN CENTRE DE TRANSFERT DE BOUES DE STEP

Le Président expose qu'une conversion partielle de l'unité d'aération pilotée en centre de transfert de boues de STEP permettra à LANNION Trégor Communauté une massification des boues, réduisant les coûts de transport vers des installations de traitement externe et permettra au SMITRED Ouest d'Armor d'optimiser la capacité de traitement de son unité d'incinération des boues de Pluzunet, permettant d'en optimiser le tarif.

Du point de vue administratif et réglementaire, le Président précise que le site de Pleumeur-Bodou est autorisé pour la réception des boues sous la rubrique ICPE 2780-2-a et que la conversion consistant en la réalisation de couvertures souples sur 2 des 8 casiers existants, ne nécessite pas de permis de construire.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - TRAVAUX DE VRD POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PLOURIVO – LANCEMENT DE CONSULTATION ET CONVENTIONNEMENT

Le Président expose que le site de Plourivo coexploité par Guingamp Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor a fait l'objet d'une inspection de la DREAL le 13 février 2024. Suite à cette inspection, le SMITRED Ouest d'Armor se voit être mis en demeure de respecter des prescriptions ICPE concernant la gestion des effluents issus de la plateforme de compostage des végétaux du site de Plourivo. Ces effluents sont au même titre que les effluents produits par les autres installations du site de Cantonnou (Centre de transfert, ISDI, Garage du service collecte), collectés et canalisés vers le système de traitement par lagunage appartenant à GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

Dans le cadre de la réponse technique et règlementaire à apporter, il y a lieu que le SMITRED Ouest d'Armor et GUINGAMP PAIMPOL Agglomération s'associent dans le cadre d'un groupement pour réaliser les études et travaux nécessaires à cette mise en conformité.

L'objet de ces travaux et études est de mettre en conformité la gestion et la surveillance des effluents aqueux du site de gestion des déchets à PLOURIVO.

La partie des études et travaux afférentes aux projets communs, aux aménagements mutualisés et spécifiques aux besoins de Guingamp Paimpol Agglomération fera l'objet d'un conventionnement entre le SMITRED Ouest d'Armor et Guingamp Paimpol Agglomération pour en fixer les modalités de remboursement au SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive de groupement de commande entre Guingamp Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor définissant notamment des modalités de remboursement au SMITRED Ouest d'Armor.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande entre Guingamp Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor.

V - AVENANT N°1 REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE EN CHARGE DE L'EXTENSION HALL MÂCHEFER ET LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR

Le Président expose que le coût prévisionnel de ces travaux a été estimé par le maître d'œuvre au stade de l'Avant-Projet à 649 000 € H.T.

En conséquence, le forfait définitif de rémunération conformément aux dispositions de l'article 6.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché n°2024.2.1, s'établit à 32 125,50 € H.T., produit du taux de rémunération 4.95 % par le coût prévisionnel des travaux.

Le Président va procéder à la signature de l'avenant n°1 ainsi que tous les documents y afférents et procéder aux règlements correspondants.

VI - RENOVATION DES BATIMENTS UVE - AVENANT N°4 AU LOT N°3 « BARDAGE »

Le Président expose que le lot n°3 « bardage » du marché de rénovation des bâtiments UVE a été attribué à la Société PCB et que dans le cadre de ce marché des remplacements de bardage supplémentaires s'avèrent nécessaires en zone toiture chaudière pour un montant de 7 450 € HT.

Le Président indique que le nouveau montant du marché avec prise en compte de cet avenant n°4 est de 246 846.48 € HT soit une augmentation de 9.98 % (avenants n°1 à n°4 cumulés) du marché de base.

Cet exposé entendu

Vu l'avis FAVORABLE émis par la commission des marchés délégués au bureau permanent,

Après lecture de l'avenant n°4,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°4 au lot n°3 « Bardage » du marché tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°4 au lot n°3 « bardage » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VII - RENOVATION DES BATIMENTS UVE : AVENANT N°3 AU LOT N°4 « SERRURERIE »

Le Président expose que le lot n°4 « serrurerie » du marché de rénovation des bâtiments UVE a été attribué à la Société BSM et que dans le cadre de ce marché des lisses en zone toiture chaudière doivent être remplacées, nécessitant la pose de filets de sécurité et de câbles supplémentaires pour un montant de 4 500 € HT afin de sécuriser l'intervention.

Le Président indique que le nouveau montant du marché avec prise en compte de cet avenant n°3 est de 262 907 € HT soit une augmentation de 8.54 % (avenants n°1 à n°3 cumulés) du marché de base.

Cet exposé entendu
Vu l'avis FAVORABLE émis par la commission des marchés délégués au Bureau permanent
Après lecture de l'avenant n°3,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°3 au lot n°4 « Serrurerie » du marché tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°3 au lot n°4 « serrurerie » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VIII - SITE DE GESTION DES DECHETS DE CANTONOU A PLOURIVO – CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS ISSUS DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE VEGETAUX DU SMITRED OUEST D'ARMOR DANS LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LAGUNAGE DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Le Président expose que le site de Plourivo coexploité par Guingamp Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor a fait l'objet d'une inspection de la DREAL le 13 février 2024. Suite à cette inspection, le SMITRED Ouest d'Armor se voit être mis en demeure de respecter des prescriptions ICPE concernant la gestion des effluents issus de la plateforme de compostage des végétaux du site de Plourivo. Ces effluents sont au même titre que les effluents produits par les autres installations du site de Cantonou (Centre de transfert, ISDI, Garage du service collecte), collectés et canalisés vers le système de traitement par lagunage appartenant à Guingamp Paimpol Agglomération.

Dans le cadre de la réponse technique et réglementaire à apporter, il y a lieu que le SMITRED Ouest d'Armor et Guingamp Paimpol Agglomération révisent la convention en vigueur signée le 22 avril 2005.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec Guingamp Paimpol Agglomération et tous les documents afférents à ce dossier.

IX - CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'ÉTUDIANTS ENTRE LE LYCÉE RABELAIS – SAINT-BRIEUC ET LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président propose qu'une convention soit établie entre le lycée Rabelais de Saint-Brieuc et le SMITRED Ouest d'Armor afin de mettre en place une opération de nettoyage du site Valorys de Pluzunet.

Ces missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Les organisateurs des missions s'engagent à déléguer sur le site concerné l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement de la mission.

Le SMITRED Ouest d'Armor versera au Lycée Rabelais une prestation d'un montant de 1 000 euros en échange des différentes missions accomplies par les étudiants.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **DE FIXER** le montant de la prestation à 1 000 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec le lycée Rabelais ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à procéder au règlement.

X - VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Le Président précise qu'un portique de lavage de marque OLM peut faire l'objet d'une vente aux enchères.

De plus, le Président expose que par délibération du 03 Avril 2024, il avait été décidé la mise en vente de chargeurs. Pour information, un chargeur JCB 416 a été vendu pour un montant de 4 477 € ttc.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la mise en vente aux enchères du portique de lavage.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder à la mise aux enchères électroniques sur la plateforme de la société AGORASTORE ainsi qu'à mandater les frais relatifs aux ventes tel qu'exposé dans le contrat.

XI - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE CAMION IVECO

Le Président expose que le camion IVECO du SMITRED Ouest d'Armor a été légèrement endommagé lors d'un accident non responsable le 7 juin 2024.

L'assurance propose un remboursement d'un montant de **46,50 €** correspondant à la peinture du crochet d'attelage.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

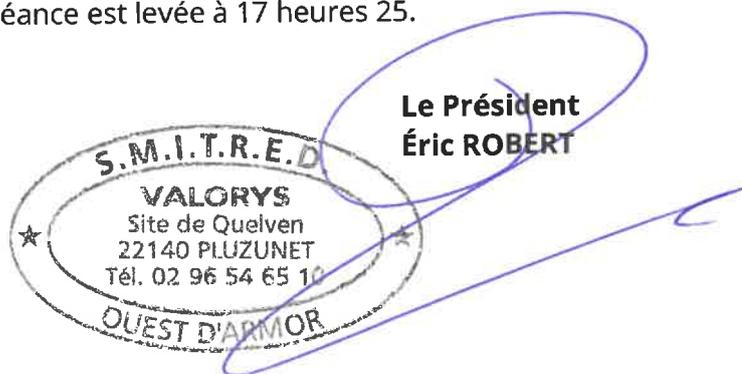
XII - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise aux membres présents.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 25.

**Le Président
Éric ROBERT**



SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS

DU 18 JUIN AU 18 SEPTEMBRE 2024

PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES

DU 18 JUNI AU 18 SEPTEMBRE 2024

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature du marché
Vêtements de travail et équipements de protection individuelle.			
- Lot 1 : vêtements de travail	LTM 35 35132 VEZIN-LE-COQUET	Montant estimatif annuel de 18 645,12 € H.T.	20 juin 2024
- Lot 2 : équipements de protection individuelle	PROTECTHOMS 53200 CHATEAU GONTIER	Montant estimatif annuel de 12 986,15 € H.T.	20 juin 2024
<i>(Accord-cadre mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum et selon les montants maximums annuels suivants :</i>			
<i>Lot 1 : montant maximum annuel de 25 000 € H.T.</i>			
<i>Lot 2 : montant maximum annuel de 25 000 € H.T.)</i>			
Services d'impressions.	IMPRESSIONS SAS 22300 LANNION	268 € H.T.	26 juin 2024
Marché subséquent n°6 au lot 1 : impressions sur papiers, cartes et cartons.			
Assistance à maître d'ouvrage pour le suivi et la réception des travaux pour le passage au flux développement du centre de tri Valorys	INGENYOU 34130 MAUGUIO	30 560,00 € H.T.	2 juillet 2024
Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage pour des travaux d'aménagement et dépose au réseau de chaleur de l'UVE Valorys	ITHERM CONSEIL SAS 92230 GENNEVILLIERS	15 000,00 € H.T.	2 juillet 2024

Etude et prospective financière	Groupement SAS ESPELIA - 75 009 PARIS / RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES - 35 000 RENNES	25 325,00 € H.T.	2 juillet 2024
Fourniture de fils recuits pour presse à balles	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE 56539 QUEVEN	22 725,00 € H.T. (sur la base de 25 tonnes)	9 juillet 2024
Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage pour la définition le suivi et le contrôle de marchés de travaux d'électricité et de prestations d'automatisme	Groupement CETIA INGENIERIE - 22000 SAINT BRIEUC / AMPERSAND 2 - 54230 NEUVES-MAISONS	69 000 € H.T.	26 juillet 2024
Conception, impression et pose d'une enseigne intérieure	CATROUX POIDEVIN PUBLICITE 22440 TREMUSON	832,00 € H.T.	26 juillet 2024
Fourniture de pièces, entretien, réparation, maintenance des équipements de l'unité de traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) - Lot 1 : banaliseuse autoclave et chaudière de marque ECODAS	ECODAS 59100 ROUBAIX	Montant estimatif annuel de 22 114,00 € H.T.	30 juillet 2024
- Lot 2 : équipements de lavage marque OPTIMUM - Lot 3 : équipements de pesée et de détection de la radioactivité marque ADEMI PESAGE <i>(Accord-cadre mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum et selon les montants maximums annuels suivants : Lot 1 : montant maximum annuel de 50 000 € H.T. Lot 2 : montant maximum annuel de 8 000 € H.T. Lot 3 : montant maximum annuel de 8 000 € H.T.)</i>	Marché déclaré infructueux ADEMI PESAGE 49280 LA SEGUNIERE	Montant estimatif annuel de 3 130,00 € H.T.	30 juillet 2024

Services d'impressions. Marché subséquent n°7 au lot 1 : impressions sur papiers, cartes et cartons.	IMPRESSIONS SAS 22300 LANNION	132,50 € H.T.	30 juillet 2024
--	----------------------------------	---------------	-----------------

PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES

DU 18 JUIN AU 18 SEPTEMBRE 2024

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature
Plomberie salle de conférence	A2M THERMIE 22420 LE VIEUX MARCHÉ	454,11 € H.T.	17 juillet 2024
Réparation TOUTABRI Pluzunet	RICHEL GROUP 13810 EYGALIERES	5 684,54 € H.T.	10 juillet 2024
Achat bobines ouate de chamois	RUBIX 22940 PLAINTÉL	1 040,00 € H.T.	18 juillet 2024
Location machine à pinces pour peluches (portes ouvertes 2025)	JUMP'O'CLOWN 29370 CORAY	384,60 € H.T.	11 septembre 2024
Location groupe électrogène grande puissance	LOXAM POWER 44550 MONTOIR	11 130,01 € H.T.	18 juillet 2024

AVENANTS

DU 18 JUIN AU 18 SEPTEMBRE 2024

Opération	Entreprise	Montant H.T.
Avenant n°5 du 26 juin 2024 (notifié le 27 juin 2024) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée du marché. Le montant du marché passe à 27 693,77 € H.T.
Avenant n°6 du 26 juin 2024 (notifié le 2 août 2024) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée du marché. Le montant du marché passe à 28 292,77 € H.T.